SITE DE DEPOT
P7
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
Déposé le .../.../....

Fédération Syndicale Unitaire de la Haute-Vienne

CLARTÉS

N° 102
décembre 2020

Première organisation syndicale des fonctionnaires d'État et territoriaux de la Haute-Vienne

Trimestriel - Prix : 0,30€
Directeur de publication : Christophe Tristan
CPPAP 0721 S 05312
Imprimé par nos soins ISSN 1268-5542

Etiquette

Etiquette

ÉDITO

Gestion de la crise sanitaire en Haute-Vienne

La FSU Haute Vienne a une pensée particulière pour Samuel Paty, sa famille, ses proches, ses collègues. Son assassinat a profondément choqué le pays tout entier. Dans le cadre de l'exercice de son métier, ce professeur travaillait avec ses élèves des principes et valeurs que la FSU porte tout particulièrement. Liberté d'expression, tolérance, exercice de la raison, laïcité, primat de l'éducation ont été attaqués par des extrémistes religieux.

L'actualité reste dominée par l'évolution de l'épidémie de covid-19 et sa gestion calamiteuse par le gouvernement. Ni créations de lits, ni créations de postes de personnels soignants n'ont été instaurés pour améliorer la situation de l'Hôpital public. La poursuite de fermetures de lits confirme une politique de rentabilité qui n'a pas lieu d'être dans le service public. Surtout, le gouvernement a fait le choix de mesures au coup par coup sans consultation des partenaires sociaux alors que dans toutes les branches, ils auraient pu apporter leur expertise pour protéger les salariés et ralentir ce rebond de l'épidémie

.

Dans la Fonction publique, les organisations de fonctionnaires peinent également à se faire entendre malgré l'organisation de points réguliers avec la Ministre. Maintien du jour de carence, gestion erratique du cas des agentes vulnérables, freins divers à une reconnaissance comme maladie professionnelle et de l'imputabilité au service de la COVID-19, refus de télétravail par certains employeurs, refus de recruter du personnel supplémentaire alors que les protocoles sanitaires se révèlent lourds à appliquer et que les agent-es absent-es ne sont pas remplacé-es, demande aux agent-es positifs à la COVID mais pas ou peu symptomatiques de continuer à venir dans des EHPAD et des hôpitaux, manque de matériel de protection efficace et absence de distribution gratuite de masques à l'ensemble de la population : la liste est longue des mesures qui n'ont pas été prises et qui auraient pourtant permis de protéger mieux la population et les travailleur-ses.

À l'inverse, le gouvernement instrumentalise la pandémie pour instaurer des restrictions aux libertés fondamentales, prolonger l'état d'urgence sanitaire jusqu'en février 2021 sans contrôle démocratique. Cette régression, véritable basculement dans une ère inédite, entraîne un recul de la démocratie.
Le projet de loi de sécurité globale, attaque violente contre la liberté d'information, d'expression, et de manifestation induit une société de la surveillance et du contrôle. Il met en péril la démocratie et dessine les contours d'un État autoritaire très inquiétant.
Nous nous inquiètons de l'avant-projet de loi « confortant les principes républicains ».La FSU s'opposera à toutes ses dispositions qui, à l'inverse de ses objectifs affichés, renforceraient les clivages et entraîneraient certaines dérives discriminatoires dans la société.

SOMMAIRE

P.1: Edito

P.2: La gestion de la crise sanitaire dans la Fonction Publique Territoriale

P2: Les effectifs, ça compte

P3: Faire pratiquer les élèves en EPS sans réels moyens

P4: Les collèges et les lycées à l'heure de la pandémie : bienvenue dans le cluster !

La gestion de la crise sanitaire dans la Fonction Publique Territoriale

• Suite aux annonces gouvernementales du 17 mars 2020 instaurant le confinement, le syndicat INTER 87 FSU est resté mobilisé et attentif à la sécurité et aux droits des agents.

• Forts d'une implantation dans chaque corps de métier, nous avons pu mutualiser les expériences et les réflexions face aux incohérences de l'état qui se sont traduites dans certaines collectivités par le non-respect des missions dites essentielles à la continuité du service public (tondre les pelouses, nettoyer des salles de classe vides, repeindre des bâtiments, accueillir les populations dans les services d'Etat Civil sans protocole sanitaire, ...).
• De ce fait, notre syndicat a choisi d'alerter les élus par la voie d'un communiqué de presse leur demandant expressément de respecter l'état d'urgence sanitaire.
• Beaucoup de collectivités, peu ou pas informées, se sont retrouvées devant une situation sanitaire inédite et ont connu des difficultés à mettre en place un protocole sanitaire digne de ce nom.
• C'est pourquoi, dans cette continuité d'action, le secrétaire départemental et son adjoint ont enjoint le Directeur du centre de gestion de la Haute-Vienne à diffuser un Plan de Continuité d'Activités à l'ensemble des collectivités. Les représentants des sections ont agi localement en demandant la tenue de CHSCT et CT extraordinaires.
• Au delà de leurs missions habituelles, depuis ce mois de Mars, les militants et permanents de notre syndicat ressentent une grande détresse des agentes auxquelles ils apportent un soutien psychologique.

• La levée progressive du confinement à compter du 11 Mai n'a pas été un frein à la vigilance du syndicat. Nous avons écrit à l'ensemble des collectivités de la Haute-Vienne pour exiger des garanties sanitaires concrètes de la part de l'État et des employeurs territoriaux.

• Avec l'échec du couvre-feu, le Président de la République s'est résolu à instaurer un nouveau confinement le 2 novembre dernier.

• Dans certains EPHAD, le manque criant de personnel se fait lourdement ressentir, comme à Ladignac- Le-Long où les résidents et les agents sont particulièrement touchés par la COVID. Il a été demandé aux agents asymptomatiques ou testés positifs de l'établissement de revenir sur leur lieu de travail, au risque de contaminer les quelques résidents encore négatifs.
• Déjà épuisés, les agentes reviennent travailler sur leur temps de congés, leur repos ou dépassent l'amplitude horaire légale.

• Le plan Ségur de la santé, mis en place pour la Fonction Publique Hospitalière n'est toujours pas transposé à la Fonction Publique Territoriale ce qui est vécu, par les agentes, comme une injustice.
• À noter, la prime "grand âge" a enfin été signée pour la Fonction Publique Territoriale (FPT) mais, malheureusement, les collectivités territoriales n'ont aucune obligation de la verser.

• En ce qui concerne les collèges, la section départementale s'est battue et à obtenu le recrutement de 40 personnes pour renforcer et mettre en place le protocole sanitaire, l'objectif étant la continuité du service public et notamment dans la restauration. À ce jour, 17 contractuels sont en poste depuis le 16 novembre.
• Suite aux annonces gouvernementales du 28 octobre 2020 le télétravail devient la règle.
• Cependant nous constatons une dichotomie entre les objectifs et intentions gouvernementales et la mise en place affichée par les collectivités publiques, mais aussi sur les situations individuelles qui nous interpellent fortement: frilosité des chefs de services sur la mise en place du télétravail de "crise", difficultés pour les agents vulnérables à se protéger...
• Cette gestion affligeante touche tous les secteurs et corps de métiers et met à mal la sécurité à la fois physique et psychologique des fonctionnaires territoriaux.

• L'équipe syndicale, en partie confinée, reste à l'écoute de ses adhérentes et assure une permanence téléphonique et par courriel afin de répondre aux multiples interrogations des agentes. Lorsque l'urgence l'impose, les militants continuent néanmoins de recevoir individuellement les agents au siège du syndicat à Beaubreuil (05 87 41 62 29).
• Le manque d'anticipation du gouvernement face à la reprise de l'épidémie et l'incohérence de sa politique sanitaire se font ressentir à tous les niveaux.

Les effectifs, ça compte !

Protocole sanitaire après protocole sanitaire, la nécessité de respecter les gestes barrières a toujours été réaffirmée avec force. Pour ce faire, les effectifs dans beaucoup d'écoles ont obligé le Ministère à user et abuser de la formule «si possible», les effectifs par classe, par école étant incompatibles avec le respect des gestes barrières.

Les organisations syndicales réunies en Intersyndicale ont été contraintes de déclencher une alerte sociale qui n'a malheureusement eu aucun effet en termes de décisions, obligeant ainsi la plupart d'entre elles à appeler à la grève le 10 novembre dernier.

Un des effets constatés de la crise sanitaire du printemps dernier a été celui du creusement des inégalités. Le confinement avec fermeture totale des écoles a eu des conséquences négatives sur les enfants des familles défavorisées. Le terme de « décrocheur » a été utilisé. Des enseignements auraient dû en être tirés, le Président de la République affirmant qu'il y aurait un avant et un après. Ainsi, le Ministère aurait dû travailler la question du nombre d'élèves par classe et prendre la voie de l'augmentation drastique du nombre d'enseignant·e·s.

Nous avons proposé d'avoir recours immédiatement aux listes complémentaires issues des concours de recrutement. Outre le fait de pouvoir mieux mettre en place les nécessaires mesures de distanciation, cette proposition permet aussi de mieux aider les élèves les plus en difficulté, dont les décrocheurs. Lors de la dernière carte scolaire, la FSU a été force de proposition et a demandé qu'un plan de créations de postes soit établi, pour les raisons énoncées. Mais il n'en a rien été.

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les périls obscurantistes nécessitent la mobilisation, l'aide et le soutien à toute la communauté éducative.

Le gouvernement propose une loi de finances pour 2021 qui est donc loin de traduire cette ambition. Dans le 1er degré, les créations de postes financeront la poursuite des dédoublements et le plafonnement à 24 des effectifs en GS, CP et CE1 et le moratoire des fermetures dans le rural. Elles ne permettront pas d'amélioration du quotidien de la majorité des classes ni d'augmenter les moyens de remplacement.

Par conséquent le ministère ne prend pas la mesure des effectifs par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation de leurs conditions de travail et une rentrée hors normes.

Entre protocole, Grenelle de l'Éducation et carte scolaire à venir, préparons-nous à nous mobiliser, pour défendre l'Ecole et imposer un projet pour celle-ci à la hauteur de ses missions.

Faire pratiquer les élèves en EPS sans réels moyens ?

Face au rebond de l'épidémie, le gouvernement a décidé de nouvelles mesures sanitaires visant un re-confinement allégé par rapport au mois de mars où, en fait, seul le travail serait autorisé... Par ailleurs alors même qu'il annonce que les établissements scolaires ne sont pas des endroits de circulation importante du virus, que toutes les mesures sanitaires sont d'ores et déjà prises, il engage l'éducation dans de nouvelles mesures qui impactent fortement l'organisation des établissements. Suite à ce « renforcement », les repères pour l'EPS ont évolué et alourdissent les restrictions. Même si on peut se réjouir, dans le contexte, que l'activité puisse être encore permise, la question du «quoi faire » se pose sérieusement. Plusieurs éléments restreignent notre enseignement : limitation du brassage, rencontres de l'UNSS proscrites, règle des 2 mètres de distance obligatoire entre élèves lors de la pratique... mais irréalisable pratiquement sur tout le temps du cours ! Il est évident que les pratiques managériales du ministre se poursuivent en renvoyant toute la responsabilité de la gestion de la crise sanitaire au local. Le ministre se décharge de ses responsabilités en la renvoyant sur les personnels qui doivent assumer toutes les contradictions de textes déconnectés du réel des pratiques.

L'ensemble de ces mesures bouleverse ce qui était jusqu'alors programmé. Ce n'est plus une « EPS normale » que nous allons mettre en œuvre.

Sur les pratiques : alors que dans la première version il était indiqué que les sports de contact étaient proscrits, la nouvelle rédaction renvoi la responsabilité aux enseignants et leur permet d'exercer leurs compétences professionnelles et didactiques. « Les activités, les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont proscrites ». Certes cette formulation interdit de fait des pratiques mais elle laisse aussi la porte ouverte à des modes d'organisation qui permettraient de programmer des activités sous un mode adapté et parfois dégradé. Il n'en reste pas moins qu'avec des effectifs de plus de 30 élèves une règle de deux mètres va être extrêmement difficile à respecter et ce, quelle que soit la pratique physique programmée. Nous continuons d'exiger que des ½ groupes soient mis en œuvre, que les enseignants d'EPS, en tant qu'agents particulièrement exposés, bénéficient des masques chirurgicaux, demande faite dès juin avec la FSU. Nous appelons le ministère à surseoir aux premières épreuves certificatives et rappelons notre demande d'un moratoire sur les référentiels de lycée censés être mis en place cette année. Nous appelons la profession à agir pour permettre une pratique physique et artistique la meilleure possible dans la période , à œuvrer en équipe et ne pas rester isolée. Faire jouer les solidarités est essentiel dans la période. Nous appelons à agir et à porter massivement les revendications nécessaires à tous les niveaux. C'est bien par les personnels que le système éducatif s'en sortira, nous en avons encore une fois confirmation.

Les collèges et les lycées à l'heure de la pandémie : bienvenue dans le cluster !

Le confinement total du printemps a vu exploser les inégalités sociales et scolaires entre les élèves. D'aucuns qui l'ignoraient encore se sont alors aperçus que rien ne remplace la présence des enseignant·es pour la réussite des élèves.
Dès le mois de juin, les syndicats de la FSU ont fait des propositions au ministre pour une rentrée de septembre en toute sécurité : effectifs allégés, recrutements d'enseignant·es pour remédier et « compenser » les manques dus au confinement, fourniture des masques aux élèves comme aux personnels, aménagement des programmes scolaires…
Le ministre Blanquer est resté sourd et n'a rien anticipé. La rentrée de septembre a eu lieu comme si de rien n'était, hormis l'obligation du port du masque et la fourniture de gel hydroalcoolique. Le protocole sanitaire strict du mois de mai était oublié, alors même que la deuxième vague était en vue.

Malgré un prétendu protocole « renforcé », la rentrée de novembre dans les collèges et les lycées de la Haute-Vienne s'est déroulée sous le double signe de l'impréparation et des cafouillages à répétition. Dès le lundi, les images d'élèves agglutiné·es à l'entrée des cantines ont circulé montrant que la distanciation tant vantée n'était qu'une fiction. Les représentant·es de la FSU au CHSCT académique ont interpellé la rectrice à ce sujet ainsi que sur la nécessité de revoir les programmes scolaires, de reporter les épreuves du baccalauréat prévues à partir de février et d'opter en urgence pour des dédoublements afin de garder les établissements ouverts. La réponse a été faite sous la forme d'un refus de l'académie le 4 novembre… réponse contredite le lendemain par le ministre Blanquer qui a annoncé l'annulation des épreuves de contrôle continu du bac et la possibilité de dédoublements en lycées, et uniquement en lycées. Nul doute que la mobilisation des lycéen·nes à laquelle s'est ajouté l'appel à la grève sanitaire de la FSU rejointe par une large intersyndicale a pesé dans cette volte-face.

Mais, dans la réalité, l'organisation des aménagements et dédoublements est renvoyée au niveau local : dans l'urgence, certains lycées de Haute-Vienne ont dû mettre en place l'accueil des élèves par demi-classe une semaine sur deux ou d'un niveau entier une semaine sur deux. La prise en charge des élèves « en distanciel » constitue par ailleurs une augmentation de la charge de travail qui n'est compensée par aucun recrutement de personnels. Cette situation contraste par exemple avec celle de l'Italie qui dès l'été a embauché des dizaines de milliers de professeur·es pour anticiper les besoins supplémentaires à la rentrée de septembre.

Aucune recommandation n'a été faite par le ministère pour les collèges. Quelques-uns, dans notre département, ont tout de même pris des mesures d'allègement de la présence des élèves en demandant aux élèves d'un niveau entier de rester à la maison un jour par semaine. Plusieurs collèges ont adopté le principe d'une classe par salle ce qui n'est pas sans poser problème pour l'enseignement de certaines disciplines nécessitant un matériel spécifique. La plupart des collèges de Haute-Vienne accueillent donc la totalité des élèves au risque d'une contamination amplifiée.

Parmi les aspects les plus saillants, on note une difficulté d'enseigner avec des séances réduites du fait des temps passés en désinfection (car les élèves continuent de se déplacer et de se brasser, en classes entières ou en groupes de spécialités, de langues vivantes ou d'options) et des plans de circulation revus pour tenter vainement d'éviter les croisements. Ce qui est surtout criant, c'est l'épuisement professionnel des personnels de surveillance – en nombre très insuffisant pour faire respecter les gestes barrières à des adolescents – et des agents techniques des collectivités sursollicités pour des désinfections décourageantes quand la cantine et l'internat brassent des enfants non masqués, ruinant tous leurs efforts.
Le 20 novembre, le service communication du rectorat de Limoges annonçait une seule école fermée en Haute-Vienne et seulement 0,09 % d'élèves (soit 110 élèves) et 20 personnels contaminé·es par le Covid-19. Qui peut prendre au sérieux des chiffres minorés soit par ignorance, soit délibérément, comme l'atteste une enquête parue dans Libération le 9 novembre qui mettait en évidence les écarts abyssaux entre les chiffres mensongers de l'Education nationale et ceux de Santé Publique France ? Qui peut encore faire confiance au ministre Blanquer ? Pas nous.